

Textes et extraits de confessions de foi en lien avec la Bible

1. La Bible

« Car toute l'Ecriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, réfuter, redresser et apprendre à mener une vie conforme à la volonté de Dieu. Ainsi, l'homme de Dieu se trouve parfaitement préparé et équipé pour accomplir toute œuvre bonne. »

2 Tm 3.16-17

2. Jean Calvin

« C'est pourquoi la souveraine preuve de l'Ecriture se tire communément de la personne de Dieu qui parle en elle. (...) Il est requis que la persuasion que nous avons dite soit prise plus haut que de raisons humaines, ou jugements, ou conjectures : à savoir du témoignage secret du Saint-Esprit. (...) A quoi je réponds que le témoignage du Saint-Esprit est plus excellent que toute raison : car bien que Dieu soit seul témoin suffisant de soi en sa Parole, toutefois cette Parole n'obtiendra pour foi aux cœurs des hommes si elle n'y est scellée par le témoignage intérieur du Saint-Esprit. C'est pourquoi il est nécessaire que le même Esprit qui a parlé par la bouche des Prophètes, entre en nos cœurs, et les touche au vif pour les persuader que les Prophètes ont fidèlement mis en avant ce qui leur avait été commandé d'en haut. »

Jean Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, I, VII, 4.

2. La Confession de foi de la Rochelle (1559)

4. L'Ecriture, règle de la foi

Nous reconnaissons que ces livres sont canoniques et la règle très certaine de notre foi, non pas tant par le commun accord et le consentement de l'Eglise, que par le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit, qui nous les fait distinguer des autres livres ecclésiastiques sur lesquels, bien qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi.

5. L'autorité de l'Ecriture

Nous croyons que la Parole qui est contenue dans ces livres a Dieu pour origine, et qu'elle détient son autorité de Dieu seul et non des hommes.

Cette Parole est la règle de toute vérité et contient tout ce qui est nécessaire au service de Dieu et à notre salut; il n'est donc pas permis aux hommes, ni même aux anges, d'y rien ajouter, retrancher ou changer.

Il en découle que ni l'ancienneté, ni les coutumes, ni le grand nombre, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les lois, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles ne peuvent être opposés à cette Ecriture sainte, mais qu'au contraire toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées d'après elle.

Ps 12:7; 19:8-9.2 Tm 3:15-17; 2 P 1:21. Jn 3:31, 34; 15:15.

Dt 30:15-16, 19-20; Jn 15:10; Ac 20:27; Rm 15:4.Dt 4:2; 13:1; Pr 30:6; Ga 1:8-9; 3:15; 1 Tm 1:3; 2 Jn 9-10; Ap 22:18.

Ps 62:10; Mt 15:3, 9; Mc 7:7; Ac 5:28; Rm 3:4.1 Co 3:11; 11:1-2, 23; 15:2; 2 Th 2:2; 1 P 4:11; 1 Jn 4:1.

3. Confession de foi de Westminster (1646)

1. L'Ecriture Sainte

1. Bien que la lumière naturelle, les œuvres créées et la providence témoignent de la bonté, de la sagesse et de la puissance de Dieu jusqu'à rendre les hommes inexcusables (Rm 2.14,15; 1.19,20; Ps 19.1-3; Rm 1.32; 2.1), elles ne suffisent pas cependant à donner cette connaissance de Dieu et de sa volonté qui est nécessaire au salut (1 Co 1.21; 2.13,14). C'est pourquoi, à plusieurs reprises et de différentes manières, il a plu au Seigneur de se révéler lui-même et de proclamer sa volonté à son Eglise (Hé 1.1). Ensuite, pour que la vérité soit mieux gardée et propagée et que l'Église soit plus sûrement affermie et encouragée en face de la corruption de la chair et de la malice de Satan et du monde, il a plu au Seigneur qu'elle soit toute mise par écrit (Pr 22.19-21; Lc 1.3,4; Rm 15.4; Mt 4.4,7,10; Es 8.19,20), d'où le caractère indispensable de l'Écriture (2 Tm 3.15; 2 P 1.19). Maintenant, Dieu a cessé de manifester sa volonté, de cette manière, à son peuple (Hé 1.1-2).

2. L'Écriture Sainte, ou Parole écrite de Dieu, comprend tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testaments, à savoir pour l'Ancien Testament: Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome, Josué, Juges, Ruth, I Samuel, II Samuel, I Rois, II Rois, I Chroniques, II Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther, Job, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des Cantiques, Ésaïe, Jérémie, Lamentations de Jérémie, Ézéchiel, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie; pour le Nouveau Testament: Évangiles selon Matthieu, Marc, Luc, Jean; Actes des Apôtres, Épîtres de Paul aux: Romains, Corinthiens I, Corinthiens II, Galates, Ephésiens, Philippiens, Colossiens, Thessaloniciens I, Thessaloniciens II, Timothée I, Timothée II, Tite, Philémon; Hébreux, Jacques, I et II Pierre, I, II et III Jean, Épître de Jude, Apocalypse. Ces livres ont tous été inspirés par Dieu pour être la règle de la foi et de la vie (Lc 16.29,31; Ep 2.20; Ap 22.18,19; 2 Tm 3.16).

3. Les livres généralement appelés « apocryphes », n'étant pas d'inspiration divine, ne font pas partie du Canon de l'Ecriture, et, par suite, n'ont pas autorité dans l'Église de Dieu et ne doivent pas être considérés ou utilisés différemment que les autres écrits humains (Lc 24.27,44; Rm 3.2; 2 P 1.21).

4. L'autorité de l'Ecriture Sainte qui doit être crue et obéie dépend, non pas du témoignage d'un homme ou d'une Église, mais entièrement de Dieu, son Auteur (qui est la Vérité-même); elle doit donc être reçue parce qu'elle est la Parole de Dieu (2 P 1.19,21; 2 Tm 3.16; 1 Jn 5.9; 1 Th 2.13).

5. Nous pouvons être amenés et incités par le témoignage de l'Église à accorder à l'Écriture Sainte une considération profonde et pleine de respect (1 Tm 3.15). De plus, la nature divine du contenu, la portée pratique de la doctrine, la majesté du style, la cohérence de toutes les parties, l'objectif de l'ensemble (qui est de donner à Dieu toute gloire), la pleine révélation de l'unique chemin conduisant au salut, de nombreuses autres qualités incomparables - bref: sa perfection pleine et entière - sont autant d'éléments par lesquels la Parole de Dieu s'authentifie elle-même. Néanmoins, notre conviction et notre certitude quant à l'inaffilable vérité et à la divine autorité du texte ne proviennent que de l'oeuvre intérieure du Saint-Esprit portant témoignage, par et avec la Parole, dans nos coeurs (1 Jn 2.20,27; Jn 16.13,14; 1 Co 2.10-12; Es 59.21).

6. Tout le Conseil de Dieu, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la gloire du Seigneur ainsi qu'au salut, à la foi et à la vie de l'homme, est expressément consigné dans l'Écriture ou doit en être déduit comme une bonne et nécessaire conséquence; rien, en aucun temps, ne peut y être ajouté, soit par de nouvelles révélations de l'Esprit, soit par les traditions humaines (2 Tm 3.15-17; Ga 1.8,9; 2 Th 2.2). Néanmoins, nous reconnaissions que l'illumination intérieure de l'Esprit de Dieu est nécessaire pour une compréhension à salut de ce qui est révélé dans la

Parole (Jn 6.45; 1 Co 2.9-12). Certains aspects du culte dû à Dieu, et du gouvernement de l'Église, communs à toutes activités et sociétés humaines, doivent être arrangés selon la lumière naturelle et la sagesse chrétienne, dans le respect des règles générales de la Parole qui doivent toujours être observées (1 Co 11.13,14; 14.26,40).

7. Tout dans l'Écriture n'est pas également évident, ni également clair pour tous (2 P 3.16). Cependant, ce qu'il faut nécessairement connaître, croire et observer en vue du salut est si clairement exposé et révélé dans tel ou tel autre passage de l'Écriture que l'ignorant, et pas seulement l'homme cultivé, peut, sans difficulté, en acquérir une compréhension suffisante (Ps 119.105,130). (...)

(<http://leboncombat.fr/wp-content/uploads/2013/09/Confession-de-Foi-de-Westminster.pdf>)

4. Première Déclaration de Chicago, 28 octobre 1978

Environ 250 rédacteurs de plusieurs nationalités ont contribué à ce document, notamment James I. Packer, James M. Boice, Roger Nicole, Henri Blocher – voir unpoissondansle.net/rr/9801/

SUR L'INERRANCE BIBLIQUE

I. Un résumé

1. Dieu, qui est lui-même la Vérité et ne dit que le vrai, a inspiré l'Écriture sainte pour se révéler lui-même par elle aux hommes perdus, pour se révéler en Jésus-Christ comme le Créateur et le Seigneur, le Rédempteur et le Juge. L'Écriture sainte est le témoignage que Dieu se rend à lui-même.

2. L'Écriture sainte, puisqu'elle est la Parole même de Dieu, écrite par des hommes préparés et gouvernés par son Esprit, a une autorité divine infaillible sur tous les sujets qu'elle touche: nous devons la croire, comme instruction de Dieu, en tout ce qu'elle affirme; nous devons lui obéir, comme commandement de Dieu, en tout ce qu'elle prescrit; nous devons nous attacher à elle, comme engagement de Dieu, en tout ce qu'elle promet.

3. Le Saint-Esprit, son divin Auteur, nous assure de la vérité de l'Écriture par son témoignage intérieur et nous ouvre, en même temps, l'intelligence pour que nous percevions le sens des Paroles.

4. Inspirée par Dieu totalement et verbalement, l'Écriture est exempte d'erreurs ou de fautes dans tout son enseignement, non moins dans ce qu'elle déclare des actes créateurs de Dieu et des événements de l'histoire du monde, et au sujet de sa production littéraire (telle que Dieu l'a conduite), que dans son témoignage à l'oeuvre de la grâce divine pour le salut personnel.

5. On lèse inéluctablement l'autorité de l'Écriture si on limite ou néglige d'aucune manière cette totale inerrance divine, ou si on l'asservit à une conception de la vérité contraire à la conception biblique: la vie de l'individu et celle de l'Église souffrent gravement de telles défaillances.

II. XIX articles

Art. I - Nous affirmons qu'il faut recevoir les saintes comme la Parole de Dieu, revêtue de son autorité.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle les Écritures recevraient leur autorité de l'Église, de la tradition, ou de toute autre source humaine.

Art. II - Nous affirmons que les Écritures sont la norme écrite suprême par laquelle toute conscience est liée par Dieu, et que l'autorité de l'Église est subordonnée à celle de l'Écriture. Nous rejetons l'opinion selon laquelle les symboles confessionnels de l'Église, ses conciles ou ses déclarations auraient une autorité supérieure ou égale à l'autorité de la Bible.

Art. III - Nous affirmons que la Parole écrite dans son intégralité est révélation venant de Dieu.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle la Bible ne serait qu'un témoignage à la révélation, ou qu'elle deviendrait seulement révélation dans l'événement de la rencontre, ou qu'elle dépendrait, pour être validement révélation, de la réponse des hommes.

Art. IV - Nous affirmons que Dieu, qui a fait l'humanité à son image, a employé le langage comme un mode de révélation.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle le langage humain serait tellement affecté par notre finitude de créatures qu'il en deviendrait inadéquat pour véhiculer la révélation divine. Nous rejetons aussi l'opinion selon laquelle la corruption du langage et de la culture par le péché aurait empêché l'oeuvre divine de l'inspiration.

Art. V - Nous affirmons que la révélation de Dieu dans les Saintes Écritures a été progressive. Nous rejetons l'opinion selon laquelle une révélation ultérieure (qui peut accomplir une révélation antérieure) pourrait jamais la corriger ou la contredire. Nous excluons aussi qu'une révélation normative ait été donnée depuis l'achèvement des écrits du Nouveau Testament.

Art. VI - Nous affirmons que l'Écriture entière et toutes ses parties, jusqu'aux mots mêmes de l'original, ont été données par inspiration divine.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle l'Écriture serait inspirée comme un tout mais non pas en chaque partie, ou, au contraire, en certaines de ses parties mais non pas en son tout.

Art. VII - Nous affirmons que l'inspiration a été l'oeuvre de Dieu: Dieu nous a communiqué sa Parole par son Esprit, au moyen des hommes qui l'ont écrite. L'Écriture a une origine divine. Le mode de l'inspiration divine reste en grande partie pour nous un mystère.

Nous rejetons l'opinion qui réduit l'inspiration à quelque forme de perspicacité humaine ou d'état de conscience exalté.

Art. VIII - Nous affirmons que Dieu, dans l'oeuvre de l'inspiration, a employé les traits propres de la personnalité des auteurs qu'il avait choisis et préparés, comme leur style personnel.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle Dieu, puisqu'il leur a fait écrire les mots mêmes qu'il avait choisis, aurait étouffé leur personnalité.

Art. IX - Nous affirmons que l'inspiration, sans conférer d'omniscience, a garanti que les énoncés des auteurs bibliques sont vrais et dignes de foi sur tous les sujets dont ils ont été conduits à parler ou écrire.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle la finitude ou la nature pécheresse de ces auteurs aurait, de manière nécessaire ou non, introduit quelque fausseté, quelque distorsion, dans la Parole de Dieu.

Art. X - Nous affirmons que l'inspiration, au sens strict, ne vaut que du texte des autographes bibliques, texte que les manuscrits parvenus jusqu'à nous (Dieu y a veillé dans sa providence) permettent d'établir avec une grande exactitude. Nous affirmons encore que les copies et les traductions des Écritures sont la Parole de Dieu dans la mesure où elles se conforment fidèlement à l'original.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle l'absence des autographes rendrait problématique l'un ou l'autre des éléments essentiels de la foi chrétienne. Nous nions, en outre, que cette absence invalide l'affirmation de l'inerrance biblique ou lui enlève sa portée.

Art. XI - Nous affirmons que l'Écriture, divinement inspirée, est infaillible, de telle sorte que, loin de nous égarer, elle est vraie et sûre sur tous les points qu'elle traite.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle la Bible pourrait à la fois être infaillible et errer dans ce qu'elle énonce. On peut distinguer infaillibilité et inerrance, mais non les séparer.

Art. XII - Nous affirmons que l'Écriture dans son intégralité est inerrante, exempte de toute fausseté, fraude ou tromperie.

Nous rejetons l'opinion qui limite l'infaillibilité et l'inerrance de la Bible aux thèmes spirituels, religieux, ou concernant la rédemption, et qui exclut les énoncés relevant de l'histoire et des sciences. Nous déclarons, en outre, illégitime l'emploi d'hypothèses scientifiques sur l'histoire de la terre pour renverser l'enseignement de l'Écriture sur la création et le déluge.

Art. XIII - Nous affirmons que le mot d'inerrance convient, comme terme théologique, pour caractériser l'entièr vérité de l'Écriture.

Nous rejetons la démarche qui impose à l'Écriture des canons d'exactitude et de véracité étrangers à sa manière et à son but. Nous rejetons l'opinion selon laquelle il y aurait démenti de l'inerrance quand se rencontrent des traits comme ceux-ci: absence de précision technique à la façon moderne, irrégularités de grammaire ou d'orthographe, référence aux phénomènes de la nature tels qu'ils s'offrent au regard, mention de paroles fausses mais qui sont seulement rapportées, usage de l'hyperbole et de nombres ronds, arrangement thématique des choses racontées, diversité dans leur sélection lorsque deux ou plusieurs récits sont parallèles, usage de citations libres.

Art. XIV - Nous affirmons l'unité et l'harmonie interne de l'Écriture.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle les prétendues erreurs et contradictions que l'on n'a pas encore résolues infirmeraient ce que la Bible dit de sa vérité.

Art. XV - Nous affirmons que la doctrine de l'inerrance se fonde sur l'enseignement de la Bible au sujet de son inspiration.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle on pourrait négliger l'enseignement de Jésus sur l'Écriture en invoquant une accommodation de sa part aux idées de son temps, ou toute limitation naturelle de son humanité.

Art. XVI - Nous affirmons que la doctrine de l'inerrance a fait partie intégrante de la foi tout au long de son histoire.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle l'inerrance est une doctrine inventée par le protestantisme scolaïque, ou est une thèse de pure réaction née de l'opposition à la haute critique négative.

Art. XVII - Nous affirmons que le Saint-Esprit rend témoignage aux Écritures, assurant les croyants de la vérité de la Parole écrite de Dieu.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle ce témoignage du Saint-Esprit pourrait s'isoler de l'Écriture ou la contredire.

Art. XVIII - Nous affirmons qu'il faut interpréter l'Écriture par une exégèse grammaticale et historique en tenant compte des formes et procédés littéraires, et qu'il faut interpréter l'Écriture par l'Écriture.

Nous rejetons comme illégitime tout traitement du texte, ou toute recherche de ses sources, qui conduirait à relativiser, "dé-historiciser", ou annuler son enseignement, ou qui ferait refuser ses indications quant aux auteurs humains.

Art. XIX - Nous affirmons vitale pour la saine compréhension de la foi chrétienne dans son entier la confession de la pleine autorité, infaillibilité et inerrance de l'Écriture. Nous affirmons, en outre, qu'une telle confession devrait nous conduire à nous conformer toujours plus à l'image du Christ.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle pareille confession serait nécessaire au salut.

Cependant, nous rejetons aussi l'opinion selon laquelle on pourrait nier l'inerrance sans que de graves conséquences s'ensuivent, pour le croyant individuellement et pour l'Église.

5. CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR LA RÉVÉLATION DIVINE DEI VERBUM

CHAPITRE III :

L'inspiration de la Sainte Écriture et son interprétation

11. Inspiration et vérité de la Sainte Écriture

Les réalités divinement révélées, que contiennent et présentent les livres de la Sainte Écriture, y ont été consignées sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Notre sainte Mère l'Église, de par la foi apostolique, tient pour sacrés et canoniques tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, avec toutes leurs parties, puisque, rédigés sous l'inspiration de l'Esprit Saint (cf. *Jn* 20, 31 ; *2 Tm* 3, 16 ; *2 P* 1, 19-21 ; 3, 15-16), ils ont Dieu pour auteur et qu'ils ont été transmis comme tels à l'Église elle-même [17]. Pour composer ces livres sacrés, Dieu a choisi des hommes auxquels il a eu recours dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens [18], pour que, lui-même agissant en eux et par eux [19], ils missent par écrit, en vrais auteurs, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement [20].

Dès lors, puisque toutes les assertions des auteurs inspirés ou hagiographes doivent être tenues pour assertions de l'Esprit Saint, il faut déclarer que les livres de l'Écriture enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu a voulu voir consignée dans les Lettres sacrées pour notre salut [21]. C'est pourquoi « toute Écriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, réfuter, redresser, former à la justice, afin que l'homme de Dieu se trouve accompli, équipé pour toute œuvre bonne » (*2 Tm* 3, 16-17 grec).

(http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19651118_dei-verbum_fr.html)

6. Déclaration de Lausanne (1974)

2. Autorité et puissance de la Bible

Nous affirmons l'inspiration divine, la vérité et l'autorité de l'Ecriture, de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans sa totalité. Il n'y a point d'erreur dans tout ce qu'elle affirme. Elle est la seule Parole écrite de Dieu et l'unique règle infaillible de foi et de vie. Nous affirmons aussi que cette Parole est puissante pour accomplir le dessein de salut de Dieu. Le message de la Bible s'adresse à l'humanité entière car la révélation de Dieu en Christ, telle que nous la trouvons dans l'Ecriture, ne saurait changer. Par elle, le Saint-Esprit continue à nous parler aujourd'hui; dans chaque culture il illumine l'intelligence du peuple de Dieu afin qu'il perçoive personnellement et de façon nouvelle la vérité divine et qu'il révèle ainsi à l'Eglise entière la sagesse infiniment variée de Dieu.

(II Tim. 3:16 ; II Pierre 1:21 ; Jean 10:35 ; Es. 55:11 ; I Cor. 1:21 ; Rom. 1:16 ; Matt. 5:17,18; Jude 3 ; Eph. 1:17,18 ; 3:10,18)

(<http://www.evangelique.ch/sites/default/files/D%C3%A9claration%20de%20Lausanne%201974.pdf>)

7. L'Engagement du Cap

6. Nous aimons la parole de Dieu

Nous aimons la parole de Dieu qui se trouve dans les écrits des Ancien et Nouveau Testaments, et nous renvoyons l'écho du plaisir joyeux que le Psalmiste prend dans la Torah : « Moi, j'aime tes commandements plus que l'or [...]. Oh ! que j'aime ta Loi ! » Nous recevons toute la Bible comme la parole de Dieu, inspirée par l'Esprit de Dieu, dite et écrite par des auteurs humains. Nous nous soumettons à son autorité suprême et unique, qui gouverne nos croyances et notre comportement. Nous témoignons de la puissance de la parole de Dieu pour accomplir son dessein de salut. Nous affirmons que la Bible est la parole écrite définitive de Dieu, qu'aucune autre révélation supplémentaire ne la surpasse, mais nous nous réjouissons également de ce que l'Esprit Saint illumine la pensée du peuple de Dieu pour que la Bible continue à dire la vérité de Dieu d'une manière actuelle aux peuples de toutes les cultures.

A) *La personne que révèle la Bible.* Nous aimons la Bible comme une épouse aime les lettres de son époux, non pour le papier qu'elles sont, mais pour la personne qui s'exprime par ces

lettres. La Bible nous donne la révélation que Dieu donne lui-même de son identité, de son caractère, de ses desseins et de ses actes. Elle est le principal témoin du Seigneur Jésus-Christ. En la lisant, nous le rencontrons avec beaucoup de joie par son Esprit. Notre amour de la Bible est une expression de notre amour de Dieu.

B) *L'histoire que raconte la Bible.* La Bible raconte l'histoire universelle de la création, de la chute, de la rédemption au cours des âges et de la nouvelle création. Ce récit global nous donne une vision du monde cohérente et biblique et il façonne notre théologie. Au centre de ce récit, se trouvent les événements salvateurs clés que sont la croix et de la résurrection du Christ, qui constituent le cœur de l'Évangile. C'est ce récit (dans l'Ancien et le Nouveau Testaments) qui nous dit qui nous sommes, notre raison d'être et où nous allons. Ce récit de la mission de Dieu définit notre identité, motive notre mission et nous garantit que la fin est entre les mains de Dieu. Ce récit doit façonner le souvenir et l'espérance du peuple de Dieu, et gouverner le contenu de son témoignage d'évangélisation, tel qu'il est transmis de génération en génération. Nous devons faire connaître la Bible par tous les moyens possibles, car son message est pour tous les habitants de la terre. Nous nous engageons donc à nouveau à la tâche continue de la traduction, de la dissémination et de l'enseignement des Écritures dans toutes les cultures et langues, y compris celles qui sont à prédominance orales ou non littéraires.

C) *La vérité qu'enseigne la Bible.* La Bible nous enseigne, de ses premiers mots à ses derniers, tout le conseil de Dieu, la vérité que Dieu veut que nous connaissons. Nous nous y soumettons comme étant véritable et digne de foi dans tout ce qu'elle affirme, parce qu'elle est la parole du Dieu qui ne peut mentir et qui ne sera jamais pris en défaut. Elle est claire et suffisante pour révéler le chemin du salut. Elle est le fondement de l'exploration et de la compréhension de toutes les dimensions de la vérité de Dieu.

Cependant, nous vivons dans un monde plein de mensonge et qui rejette la vérité. De nombreuses cultures font preuve d'un relativisme dominant qui nie qu'une quelconque vérité absolue existe et puisse être connue. Si nous aimons la Bible, nous devons nous lever pour défendre ses affirmations de vérité. Nous devons trouver des moyens renouvelés d'exprimer l'autorité biblique dans toutes les cultures. Nous renouvelons notre engagement à nous efforcer de défendre la vérité de la révélation divine comme faisant partie de notre labeur d'amour pour la parole de Dieu.

D) *La vie qu'exige la Bible.* « La parole est toute proche de: elle est dans votre bouche et dans votre cœur, pour que vous l'appliquiez. » Jésus et Jacques nous appellent à entrer dans la cohorte de ceux qui ne se contentent pas d'écouter la parole, mais qui la mettent en pratique. La Bible dresse le portrait de la qualité de vie qui devrait caractériser le croyant et la communauté des croyants. Par Abraham, ainsi que par Moïse, les psalmistes, les prophètes et la sagesse d'Israël, par Jésus et les apôtres, nous apprenons qu'un tel style de vie biblique comprend la justice, la compassion, l'humilité, l'intégrité, l'honnêteté, la vérité, la chasteté sexuelle, la générosité, la bonté, l'abnégation, l'hospitalité, le travail pour la paix, l'absence de vengeance, faire le bien, le pardon, la joie, le contentement et l'amour – le tout combiné dans une vie d'adoration, de louange et de fidélité envers Dieu.

Nous confessons que nous prétendons trop facilement aimer la Bible sans aimer la vie qu'elle enseigne : la vie d'une obéissance coûteuse à Dieu au travers du Christ. Pourtant « aucune présentation de l'Évangile n'est aussi éloquente qu'une vie transformée ; rien ne ternit autant le message qu'une vie inconséquente. Il nous est demandé de nous conduire d'une manière digne de l'Évangile du Christ, et même de lui servir de parure, et d'en souligner la beauté par une vie de sainteté. » Par conséquent, pour l'amour de l'Évangile du Christ, nous renouvelons notre engagement à prouver notre amour pour la parole de Dieu en la croyant et lui obéissant. Il n'y a pas de mission biblique sans vie biblique.

(<http://www.lausanne.org/fr/mediatheque/lengagement-du-cap/engagement-du-cap#p1-6>)

8. Confession de foi de l'Action biblique

La Bible

Nous croyons que la Bible est la Parole et la révélation de Dieu, notre unique et infaillible autorité. Nous affirmons l'inerrance des Ecritures du fait que les 66 livres du canon ont été inspirés par Dieu. (2 Timothée 3:16)

Dieu a choisi, inspiré, conduit et gardé les écrivains sacrés pour nous faire parvenir ses oracles. Seuls les textes originaux des 66 livres ont été verbalement inspirés.

Nous affirmons le caractère absolu et l'unité de la vérité biblique.

La compréhension et l'interprétation de l'Ecriture requièrent le secours du Saint-Esprit, qui a soufflé sur les écrivains sacrés et peut ouvrir notre entendement pour "que nous contemplions les merveilles de ta loi". (Psaumes 119:18 - 2 Pierre 1:19 -21 - 1 Pierre 1:10-12 - Jean 14:26 - Jean 16:12-14 - 1 Corinthiens 2:10-11 - 1 Jean 2:20-21, et 26-27)

(http://www.ab-servette.net/doc/Confession_de_foi_ABservette21.pdf)

9. Confession de foi de la FREE

La Bible

La Bible est Parole de Dieu. Par son Esprit, Dieu a conduit les écrivains bibliques dans toute la vérité. Par conséquent, l'Ecriture sainte, Ancien et Nouveau Testament, est seule revêtue de l'autorité divine et l'Eglise s'y soumet entièrement. Le secours de l'Esprit est indispensable pour étudier, comprendre et mettre pleinement en pratique la Parole de Dieu.

(<http://www.lafree.ch/qui-sommes-nous/confession-de-foi>)